

Le CRA de Oissel au temps du Covid

Pour la fermeture des Centres de Rétention Administrative Pour le respect de la dignité et des droits des personnes retenues

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a choisi de poursuivre sa politique d'enfermement dans les CRA malgré les demandes de fermeture d'autorités administratives indépendantes et de nombreuses organisations de solidarité avec les immigré-e-s.

Cette politique coûteuse et catastrophique s'accompagne dans le contexte sanitaire lié au covid d'une dérive répressive incompatible avec le respect du droit à la santé et aboutit à de graves atteintes aux droits des personnes retenues, enfermement d'autant plus abusif que de nombreux États ferment leurs frontières ou que d'autres États acceptent de les recevoir sur présentation d'un test PCR négatif. Des personnes retenues qui refusent les tests par peur d'être expulsées sont alors poursuivies et condamnées à des peines de prison.

De fait, le gouvernement préfère les exposer à la pandémie plutôt que de les protéger, non respect des gestes barrière, absence de prévention, (à Oissel comme dans d'autres centres,) des personnes retenues ou des personnels qui ont été contaminés....

Le réseau de visiteurs et observatoire citoyen du CRA de Oissel, créé le 8 octobre 2019, membre de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers, a pour objectifs d'agir pour la fermeture des centres de rétention et pour le respect de la dignité et des droits des personnes retenues.

A partir de nos visites fréquentes et de nos échanges téléphoniques avec des personnes retenues depuis plus d'une année, nous voulons rendre compte publiquement de leur vie quotidienne au CRA de Oissel et leur apporter une solidarité active et concrète.

La vie quotidienne au CRA : inactivité, angoisse, détresse physique et psychologique

Qu'est-ce que la vie quotidienne ?
Pour nous, c'est assurer les besoins physiologiques, manger, dormir, respirer... .. et permettre des activités physiques, intellectuelles, sociales.

Qu'en est-il **pour les retenus au CRA** ?

Côté **nourriture**, repas à heure fixe. Même si une modification a entraîné une petite amélioration, nous témoignons de plaintes sur la nourriture en quantité insuffisante, froide, fade, monotone. Pas de distributeur de boisson à disposition. En dehors des repas, ils n'ont guère de ressources. Ceux qui ont de l'argent peuvent acheter quelques produits.

Pendant le confinement, l'administration pénitentiaire a apporté aux personnes détenues sans ressources une aide financière de 40€/mois, et 40€ pour le téléphone. Pourquoi ce qui est accordé en prison ne l'est pas en centre de rétention ?

Nous venons d'apprendre que les familles peuvent amener de la nourriture dans leur papier d'emballage d'origine.

Ce qui pourrait les aider à **garder leurs contacts** c'est la technologie. Or ils n'ont pas la possibilité d'écrire du courrier et ils n'ont accès à internet que par l'OFII. Pour téléphoner l'accès aux cabines est payant pour les appels sortants, et sans **aucune confidentialité** des conversations. Leur téléphone personnel leur est confisqué à l'arrivée s'il permet de photographier. Ils peuvent en acheter un au prix de 23,90 €.



Sur le plan **vestimentaire**, ils arrivent parfois au CRA sans bagages donc sans recharge. Il leur est difficile d'en obtenir, surtout pour les femmes et les sous vêtements.

Ils peuvent recevoir des **visites**. Il y a deux petits parloirs et la durée réglementaire de la visite est de 30 mn. Mais la durée réelle est très variable et bien souvent inférieure, selon le nombre de visiteurs mais aussi en fonction des équipes de la Police aux Frontières qui n'appliquent pas toutes le règlement de la même façon. Un exemple frappant de cette irrégularité est le cas des visites de familles avec les enfants du retenu : c'est parfois oui et parfois non pour les enfants. Et ces visiteurs peuvent seulement



apporter du tabac, de l'argent par l'intermédiaire de l'OFII, des

vêtements. Et en période Covid, il n'y a qu'un seul parloir.

Et une inactivité persistante. Il y a la télévision avec difficulté de s'entendre sur le choix de la chaîne, une table de ping-pong mais il faut acheter les raquettes et les balles. Il y a une grande cour de promenade **mais elle est beaucoup moins souvent accessible que ne le prévoit le règlement, par manque de personnel.** Dans les chambres il y a jusqu'à 6 lits et les rythmes de vie très différents des occupants gênent le sommeil.

Bref des heures et des jours difficiles. Ces difficultés de vie peuvent durer jusqu'à 90 jours et bien sûr entraîner des difficultés en fonction des caractères et des conséquences sur la santé physique et surtout mentale. Et ils ne savent absolument pas quelle sera la suite, libération ou expulsion qui peut intervenir du jour au lendemain. Or ils sont enfermés sans être condamnés. **Il s'agit de décisions administratives d'enfermement.**

Et n'oublions pas les **difficultés de communication** entre eux, avec l'association France Terre d'Asile avec les policiers, les infirmiers, et au tribunal : **parfois** ils ne parlent ni français ni anglais et il n'y a **pas d'interprète.** **Bien des causes de détresse physique et psychologique.**

Humiliations, arbitraire, intimidations, racisme et violences policières

La situation exceptionnelle de l'état d'urgence sanitaire ne fait qu'exacerber les violences systémiques et quotidiennes dans les lieux d'enfermement des étrangers.

Au CRA de Oissel, des personnes retenues nous font part de décisions arbitraires, d'humiliations, de propos racistes et homophobes et de violences policières.

Ces faits sont d'ailleurs soulignés par le C.P.T du conseil de l'Europe qui mentionne l'utilisation abusive de mesures de contraintes (isolement, menottes...) et des allégations régulières de violences commises par des policiers.

Le recours à l'enfermement dans les CRA s'est accru et les multiples violences institutionnelles que subissent les étrangers retenus les poussent à des actes désespérés d'automutilation et à des tentatives de suicides dans un contexte d'allongement de la durée de rétention alors que les reconduites à la frontière sont peu effectives en raison du contexte sanitaire ... Des personnes retenues ont engagé à plusieurs reprises des mobilisations avec des grèves de la faim ou ont déposé plainte pour dénoncer leurs conditions de vie et atteintes à leurs droits et à leur dignité....

Voici quelques témoignages

Le règlement intérieur est insuffisamment connu des personnes retenues, l'affiche mentionnant les heures de visite a disparu. Suivant les policiers qui accueillent, la durée de visite n'est pas la même et les autorisations pour que les étrangers retenus puissent voir leurs enfants accompagnés ne sont pas toujours accordées...

« Y'a pas de logique dans ce qu'ils font ! Trois retenus ont refusé de faire les tests PCR, deux ont été mis à l'isolement, le troisième, ils ont dit , il va y aller et rien.... C'est comme pour les affaires à la bagagerie, ça change suivant les policiers, aucune logique dans ce qu'ils font ! Parfois on peut récupérer nos affaires et parfois on nous refuse !..Pour l'argent apporté par nos proches, c'est pareil, parfois ils le prennent et parfois non... Deux ou trois policiers sont racistes, je peux relever leurs matricules, ils nous parlent comme si on était des animaux, pas de respect. (20/01/2021).

Humiliations et insultes racistes ou homophobes ...

« Ce soir, un policier a mal parlé à



un retenu qui lui disait vous nous servez comme des chats ...Il a ré-

pondu oui vous êtes des chats...On nous prend pour des cons, on n'est pas des animaux, ici c'est pire que la prison ! « (février 2021)

« Lundi, à 5H30 du matin, des policiers sont venus chercher un retenu qui devait être expulsé, il n'a pas eu le temps de se laver...Ils faisaient du bruit et je leur ai demandé de respecter notre sommeil. Réponse d'un policier : tu fermes ta gueule sale bougnoule, on n'est pas à l'hôtel ici, ses collègues l'ont retenu, il voulait me frapper...»(04/02/2020)

Moi je prie dans ma chambre, certains prient en groupe et les policiers mettent les micros forts pour les déranger... »

« C'est dur comme ils nous traitent ici, hier , un policier m'a dit toi je vais faire ta fête sur un ton méchant... Un autre est venu vers moi quand j'allais fumer, il me touchait et voulait me provoquer pour que je m'énerve... » (21/02/2021)

Des intimidations et des violences policières

« Des violences, il y en a ici...Hier, des policiers nous ont fait peur avec leurs matraques, ils nous ont poussés, ils font des fouilles et renversent toutes nos affaires, il y a du racisme, j'ai peur... »

« Un retenu a refusé de ramasser un masque qu'il avait laissé tomber par terre en rentrant du JLD, il a été attrapé brutalement par le bras, contraint à ramasser le masque et mis à l'isolement. Il a tapé à la porte, des policiers sont rentrés brutalement, ils l'ont bousculé contre le mur, sa tête a tapé le mur , il a été plaqué au sol par plusieurs policiers, leur chef a effectué une clef d'étranglement puis le retenu a été menotté, casqué et scotché sur le lit, tout cela à la vue des autres retenus....L'un d'eux a dit que la clef d'étranglement, c'est interdit !

Cet étranger retenu était en communication téléphonique avec une personne de notre réseau à ce moment là et elle a entendu la réponse du policier-« Tu fermes ta gueule, tu nous casses les couilles, tu vas voir , on va t'attraper... »(07/2020) Nous avons régulièrement des témoignages des violences, des retenus ont été hospitalisés suite aux coups portés, des retenus ont déposé

plainte, en vain ...

Le plus souvent suite à des violences et des mouvements de protestation, des retenus sont transférés dans d'autres CRA....

Des retenus évoquent toujours le même groupe de policiers, auteurs de violences ou de provocations. Des numéros de matricules ont été communiqués au chef de centre et aucun n'a été poursuivi On a vu aussi des retenus ayant pris des coups être libérés....

Nous avons observé à compter de 09/2020 jusqu'en fin d'année l'absence de témoignages relatant ces violences et humiliations. Elles ont malheureusement repris en janvier et février 2021.

Voici un relevé de motivations dans une ordonnance d'un JLD (10/02/2020) :

Des avocats ont plaidé l'article 3 de la CEDH, les risques de traitements inhumains ou dégradants, l'atteinte au respect de la dignité humaine et rappelé les recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté après avoir indiqué les humiliations, les insultes, les intimidations et vexations de la part de policiers jusqu'à des menaces et violences volontaires, la présence de chiens sans muselière lors des fouilles...

Décision du JLD : Maintien en rétention car pas de preuve

Le CRA de Oissel au temps du Covid

Pendant toute l'année 2020 nous avons effectué des visites et lorsque cela n'était plus possible, nous avons assuré un contact téléphonique journalier avec les personnes retenues.

Beaucoup de plaintes reçues en ce qui concerne la santé. Délivrance de doliprane en première intention. De nombreuses personnes retenues ne se sentent pas en confiance et ne prennent pas le traitement prescrit par le médecin. Barrière de la langue ou manque de temps pour comprendre la prescription.

Nous avons connu aussi quelques personnes avec de grosses patholo-

gies non compatibles avec un enfermement (dépression, tentatives de suicide, schizophrénie...)

Les mesures barrière sont impossibles à effectuer dès lors que les personnes dorment dans des dortoirs communs.

Cela a provoqué des angoisses fortes et de nombreuses plaintes; beaucoup de demandes de visite de médecin mais aussi des troubles plus importants allant jusqu'aux tentatives de suicide, de mutilation.

Pour se faire entendre, les personnes retenues ont enclenché 4 grèves de la faim.

On a constaté également des pertes de poids conséquentes de certaines personnes.

Entretien des locaux

L'entretien se fait rapidement et est aléatoire, souvent dans les couloirs et salles communes. Peu dans les chambres et les sanitaires.

« Les conditions ici, c'est pas possible, les policiers, ils sont enfermés à 5 dans le bureau près de la cuisine, sans masque ni gants, ils sont dans une pièce de pas plus de 20 m2, on mange à côté d'eux, c'est dangereux... c'est grave. Tu touches à toutes les portes, c'est pas désinfecté... » 12/04/2020

Gels, masques, gants, désinfectant, distances

Les masques ont mis du temps à arriver comme partout, d'abord à destination des agents de la PAF, les personnes retenues n'en avaient que lors des audiences JLD. Puis au compte-goutte, maximum un par jour distribué par l'infirmière le matin.

Promiscuité trop importante pour pouvoir respecter les distanciations physiques. Pas accès à la cour de promenade.

"on n'est pas protégé... on n'a pas de masques... on en porte un seulement devant le juge... aussitôt après c'est fini... ce sont des hypocrites..." 02/05/2020

« Les masques, on a eu le même pendant 4, 5 jours ...Depuis la grève de la faim, ils ont donné des masques... le gel désinfectant, il y en a un en visite et un où on mange, c'est tout.. » 09/01/2021

Test, prise en charge

Les personnes peuvent être testées au covid par le médecin du CRA en cas de symptôme. Ce test n'est pas obligatoire. En revanche, les tests effectués au CHU de Rouen le sont dans le cas d'un éloignement dans les 72 h. Le refus d'obtempérer à l'obligation d'éloignement peut mener à 3 mois de prison ferme.

Les nouveaux arrivants voient un médecin mais ne sont pas testés systématiquement, ni mis à l'isolement thérapeutique

« Nous refusons les tests car si tout le monde est négatif, le protocole est annulé : Les vols, les expulsions, les transferts reprennent. En refusant les tests tout est bloqué. » 03/09/2020

« Deux policiers auraient le covid. Un tunisien a été placé en garde à vue, 3 mois de prison à Bonne nouvelle. ... » 09/2020

Baisse des quotas et impossibilité d'éloignement

La crise sanitaire aura au moins permis la baisse du nombre de personnes enfermées, au maximum la moitié de la capacité (36). Les éloignements ont eux aussi fortement diminué au vu des possibilités de vol. Néanmoins, l'attente d'un vol fait augmenter les **temps d'enfermement dépassant souvent les 60 jours**. Absurdité lorsque généralement les personnes finissent par être libérées faute d'avion.

«Le coronavirus, on en parle...ça sert à rien de nous enfermer, l'ambassade est fermée, les frontières aussi...» 11/04/2020

Peur à l'intérieur et peur à l'extérieur

L'enfermement décuple l'angoisse que tout le monde partage, la peur de la contagion et que ses proches tombent malades. Sentiment d'insécurité permanent, climat suspicieux envers les nouveaux arrivants

« Tout le monde a peur, la police aussi. Y'a pas de promenade. Y'a un seul briquet ici et tout le monde le touche... » Communiqué du 16/01/2021

Seules au CRA

Pendant cette année de pandémie deux femmes se sont retrouvées seules pendant au moins 3 semaines dont une qui ne pouvait

communiquer ne parlant ni français ni anglais. Les places étant gelées, plus d'entrées.

Transferts entre les CRA

Transfert au « CRA Covid » de Plaisir, bâtiment spécialement dédié aux personnes retenues positives au covid, seulement des hommes, une vingtaine de place.

Deux fois en septaine

Pendant une septaine, une femme a été testée positive. Elle a été libérée par le JLD. sans précaution, sans traitement.

Compte rendu juridique

La mise en place des audiences en vidéo interdit une réelle défense des personnes retenues

Alors que les audiences doivent être publiques, elles se tiennent d'une part dans l'enceinte de l'école de police, ce qui est illégal, et interdit d'autre part aux personnes qui y assistent de comprendre la nature des échanges (cf. témoignages des 1er/07, 28/07, 10/09, 02/02/21). Ce n'est par ailleurs, plusieurs fois, qu'en insistant à l'accueil du CRA, que plusieurs visiteuses de notre réseau ont eu droit d'y assister.

Plus grave, les personnes retenues elles-mêmes, qui, pour une part d'entre elles, ne comprennent pas bien le français, ne sont pas en mesure de bien comprendre la nature des échanges, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'interprète, lors d'audiences souvent très rapides, expédiées en quelques minutes (9 mn, le 28/07/2020). Les policiers présents témoignent eux-mêmes plusieurs fois ne pas comprendre la nature des échanges (02/02/21). Les difficultés techniques sont fréquentes. La transmission des informations et des pièces entre les parties est fortement entravée lors de ces audiences.

Les personnes retenues n'ont en conséquence pas droit à un procès équitable, pour lequel la publicité des débats n'est pas assurée.

Une forme d'acharnement à prolonger jusqu'à 75 j voire 90 j (la durée maximale) l'enfermement des personnes alors qu'aucune

perspective de retour n'est possible pour nombre d'entre elles

Rappelons le : des personnes auxquelles il est seulement reproché de ne pas justifier de la régularité de leur entrée ou de leur séjour en France ne peuvent être enfermées en rétention que le temps strictement nécessaire à l'organisation de leur départ et à la condition expresse qu'il existe des perspectives raisonnables que ce départ puisse être effectif à brève échéance.

Pourtant, alors qu'aucune perspective de retour n'est possible pour nombre de personnes retenues, la prolongation de la rétention à la demande de l'administration est quasi systématiquement validée par le juge des libertés et de la détention, puis par la cour d'appel (quasiment l'ensemble des audiences auxquelles ont assisté les membres de notre réseau). Ces prolongations systématiques témoignent d'une forme d'acharnement de l'administration et de la justice à poursuivre une logique répressive d'enfermement, dépourvue de sens. Elles témoignent, dans sa forme la plus extrême, de la volonté de punir et de pénaliser les personnes migrantes.

Un accompagnement juridique des personnes retenues particulièrement difficile

Travail dans l'urgence, mauvaise communication, voire manquantes des pièces administratives des personnes retenues, équipe souvent esseulée, le travail mené par les salariés de France Terre d'Asile présents au CRA de Oissel, en vue d'aider à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, est particulièrement difficile ; travail effectué dans un espace exigu et bruyant.

A cette situation s'ajoute un cadre légal extrêmement contraint, et des juridictions qui font, comme on l'a vu, une lecture souvent répressive et restrictive des droits des personnes. Elle a conduit plusieurs fois de la part des personnes retenues (24/01, 4/02, 3 et 4/06, 21/11, 18/02/21) à une remise en cause de l'accompagnement juridique assuré par l'association.

Les personnes retenues sont souvent elles-mêmes perdues vis-à-vis de leur situation administrative et juridique.

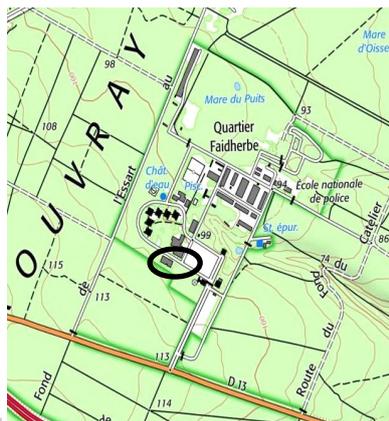
Les mineurs au CRA

En novembre 2020, Lakhdar et Brahim tous deux mineurs sont enfermés seuls au CRA, alors même que l'un d'entre eux produit à l'appui de ses déclarations, une copie de son extrait d'acte de naissance, de sa carte d'identité, et son ordonnance de placement au titre de l'aide sociale à l'enfance. Après quelques jours, Lakhdar et Brahim seront finalement libérés.

L'intérêt supérieur de l'enfant impose qu'un mineur ne puisse faire l'objet d'une mesure quelle qu'elle soit ni être enfermé en rétention sans un parent. (Convention internationale des droits de l'enfant).

Pendant le gouvernement français remet en cause systématiquement la minorité des personnes étrangères, ce qui conduit à enfermer seules des personnes mineures.

Le CRA situé au milieu de la forêt du Rouvray, non desservi par les transports en commun, à 3 km de la gare de Oissel. ©Scan25 IGN



Lexique

CNDA : Cour nationale du Droit d'Asile

CRA : Centre de Retention Administrative

FTA : France Terre d'Asile

ITF - Interdiction de Territoire Français

IRTF - interdiction de retour sur le territoire français

JLD - juge des libertés et de la détention

OFPROA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PAF : Police Aux Frontières

TA : Tribunal Administratif

Nous vous invitons à nous faire part de vos observations, suggestions ou commentaires.

Si vous souhaitez rejoindre le réseau, être visiteur ou observateur, merci de nous contacter :

Réseau de visiteurs et observatoire citoyen du centre de rétention de Oissel

Ligue des Droits de l'Homme
Maison des associations et de la solidarité
22b rue Dumont d'Urville
76000 Rouen



07 83 76 53 45

observatoirecraoissel@gmail.com



Crédit photos :

www.cgplp.fr
FR3 Normandie
Carte IGN

Réseau de visiteurs et observatoire citoyen du centre de rétention de Oissel